

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



	Le 11 juillet 2024,
Membres en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 17	Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.
Date de la convocation 05/07/2024 Date d'affichage 12/07/2024	Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de : <ul style="list-style-type: none">✓ Madame Gisèle DETOISIEN qui a donné pouvoir à Madame Sophie NEDELEC ;✓ Monsieur Cédric SAULAIS qui a donné pouvoir à Monsieur Pierrick MARCHADOUR ;✓ Monsieur Hugues LE FLOCH qui a donné pouvoir à Madame Carole LE FLOCH ;✓ Madame Nadège BOURMAUD qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel LE BEUVANT ;✓ Monsieur Mel OLLERO qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire. Madame Carole LE FLOCH a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-04-01 : Modification du tableau des emplois : **Approuvée**

Délibération n°2024-04-02 : Réseau des médiathèques du Pays de Landi – Renouvellement de la convention entre les communes et la CCPL : **Approuvée**

Délibération n°2024-04-03 : Demande de subvention – Fonds vert pour des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Éric Tabarly : **Approuvée**

Délibération n°2024-04-04 : Convention de mutualisation avec les communes de Guimiliau et Saint-Sauveur : **Approuvée**

Délibération n°2024-04-05 : GRDF – Redevance d'occupation du domaine public : **Approuvée**

Délibération n°2024-04-06 : Convention financière SDEF – Groupement de commandes « efficacité énergétique » : **Approuvée**

Délibération n°2024-04-07 : Convention financière SDEF – Effacement des réseaux rue des bleuets et route de Kergreven : **Approuvée**

Délibération n°2024-04-08 : Cession de parcelles à Armorique Habitat et avis sur la proposition de vente de ces logements par Armorique Habitat à ses locataires : **Approuvée**

Délibération n°2024-04-09 : Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°29 : **Reportée**

Délibération n°2024-04-10 : Informations dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire : **Pris acte**